Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Subsides aux primes d'assurance-maladie en 2006

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté fixant les paramètres de calcul pour l'octroi des subsides aux primes d'assurance-maladie pour 2006, en tenant compte de l'enveloppe budgétaire que lui attribue la Confédération, qu'il a à nouveau décidé d'utiliser dans son intégralité. Le principe de précaution qui avait prévalu pour 2005 permet de reporter un solde positif qui sera réinvesti progressivement dès 2006, ce qui améliorera sensiblement les subsides.

La révision LAMal adoptée le 18 mars 2005 par le Parlement prévoit que les enfants et les jeunes adultes en formation bénéficieront du subside de 50% au moins de leur prime. Le Conseil d'Etat a décidé d'appliquer cette mesure dès 2006 et sans attendre le délai prévu d'une année afin de réaliser sans tarder l'objectif de politique familiale.

Les subsides maximaux sont également relevés afin de tenir compte de l'augmentation des primes qui pèsent sur les ménages. Les primes de référence appliquées aux bénéficiaires du futur Revenu d'insertion sont désormais différenciées par région et diminuées relativement aux primes moyennes.

Pour les bénéficiaires de subsides partiels, les changements suivants entreront en vigueur en 2006 :

Subside minimum

- enfants : Fr. 48.- (Fr. 6.- en 2005)

- jeunes adultes en formation : Fr. 157.- (Fr. 6.- en 2005)

Subside maximum

- enfants : Fr. 70.- (Fr. 68.- en 2005)

- jeunes adultes : Fr. 210.- (Fr. 190.- en 2005)

- adultes : Fr. 260.- (Fr. 225.- en 2005)

Pour les bénéficiaires du futur régime RI, la prime de référence à hauteur de laquelle l'entier de la prime est subsidiée s'élèvera en 2006, respectivement, dans les régions 1, 2 et 3 :

pour les adultes : Fr. 368.-, Fr. 349.-, Fr. 329.-

pour les jeunes adultes : Fr. 305.-, Fr. 291.-, Fr. 278.-

pour les enfants : Fr. 94.-, Fr. 90.-, Fr. 87.-

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 octobre 2005

DSAS, Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. : 021 / 316 50 06 DSAS, Michel Surbeck, Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, tél. : 021 / 316 51 44